



Le 30 avril 2013

Trahison !

En 2009, la grève à l'initiative de la CGT a obligé la direction des Arts Décoratifs à ouvrir une négociation pour une mutuelle solidaire impliquant un contrat unique et des cotisations proportionnelles aux salaires.

La direction des Arts Décoratifs a tout mis en œuvre, dès lors, pour s'opposer aux points cruciaux évoqués ci-dessus.

En effet, elle a émis une objection catégorique au sujet des cotisations proportionnelles aux salaires avec l'accord actif des élus UNSA, CGC et FO.

Par ailleurs, la CGT a demandé constamment un contrat unique pour la prévoyance. La direction a choisi de dissimuler aux salariés qu'ils avaient modifié la gestion de la prévoyance en maintenant les contrats cadres et non cadres.

Pour information, les garanties de prévoyance viennent compléter les prestations de la sécurité sociale pour les arrêts de travail, l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité et le décès survenus dans le cadre de la vie privée ou professionnelle.

Lors de la réunion plénière du comité d'entreprise du 26 avril 2013, Vivinter a annoncé qu'en ce qui concerne la prévoyance, il reste toujours 2 contrats distincts pour les cadres et non cadres !

La CGT dénonce cette nouvelle tromperie.

Cela est inéquitable, injuste et inadmissible. C'est pourquoi nous exigeons que la direction ouvre immédiatement ce dossier prévoyance afin de négocier sans délai un contrat unique, avec des cotisations proportionnelles aux salaires, pour instaurer enfin la justice sociale.

Copies M. Aillagon, Ministère de la culture et de la communication, CGT Culture